BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Adam A. Alexander à Della Smith; Alphonse Allen à Antonia Peyroux, Joseph Palermo Jr à Marie Coraile Trozier, Junius Brags à Ethel Lewis, Thos M. Seldon à Mary Pedesclaux, Fred D. Appleby à Mary G. McIntyre, Rolland T. Gill à Eliza J. Wilson, Samuel Seymour à Louisa Lewis.

NAISSANCES.

Mmes Forrest Boutté, une fille; Ed C. Hubert, un garçon; Oswald McMahon, une fille; Jos. A. Béraud, une fille; Andrew Schnider, un garçon; Chris. Munster, un garçon; F. S. Scanlan, un garçon; Frank Froeba, un garçon; John Shulinkamp, un garçon. J. N. Comfort, un garçon.

DÉCÈS.

James Ryder, 41 ans, 625 Céleste; René Blache, 22 ans, Joséphine et Colisée: Carl O. Deas, 10 ans, Hôpital Touro; Solomon Wix, 9 mois, 8816 Oak; enfant du sexe masculin de Leoncia Sauiny, 1 jour, 1418 St-Philippe; Sarah Winkley, 85 ans, 1026 rue Washington; Vve Mary E. Hart, 61 ans, 2610 rue Carondelet; Wm Klein, 23 ans, Hôpital de Charité: Chas Morel, 48 ans, 2305 St-Claude; Pauline Johnson, 68 ans, Hôpital de Charité: Estelle Howard, 69 ans, 1721 N. Miro; Moses Thomas, 67 ans, 2319 Annette; Leonardo Mamolie, 10 mois, 528 St-Philippe; Gervaise Henriette Kurchem, 2 mois, 1130 Français; Floyd Hicks, 7 jours, 1031 Willow.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.

Demande d'émancipation:
Jacob A. Hoehn.

Barrett Manfg Co. vs Nyquist & Johnston, réclamation de $220 38.

E. A. O'Sullivan vs New Orleans Item Publishing Co, réclamamation $1,000 pour des services de profession.

Successions ouvertes:

Mary A. Walsh, Mlle F. Emma Ducatel, Mme Rebecca M. Abraham.

Mme Margaret Miller vs Fred C. Schneider, séparation de corps et de biens.

Philip Dorsey vs Lydia Dorsey et als, demande de partage.

Stone Bros vs Pelican Cracker Factory, réclamation de $495.

Southern Vehicle Mf'g Co vs W. S. Ingram, action en recouvrement de $113.40 sur des billets.

American Brewing Co vs Mme L. Williams, saisie provisoire de $300.

John Kimmel vs N. O. Railway Light Co, action en dommages de $25,000.

Deuxième Cour Criminelle de Cité.

Juge A. M. Aucoin.

Comparutions:

Emile Johnson, vol avec effraction: H. H. Waters, obtention d'argent sous de faux prétextes: Bertha Bell, Bella Sims, Francis Sims, actes de violence: Edwin C. Fry, obtention d'argent sous de faux prétextes.

Affaires abandonnées:

Jos. Camel, alias Badine, attaque et blessure; V. C. Lewis, attaque à main armée; Pedro Garcia, détournement.

Mise sous caution:

Mme Mary Crais, menaces.

Acquitté:

Monroe Harris, morsure.

Attaqué par des grévistes.

G. A. Merrick, un télégraphiste au service de la Bourse au Coton, a été attaqué hier après-midi vers deux heures et demie par des grévistes qui l'ont frappé au visage en face de la Bourse au Coton.

TESTAMENT DE MLLE EMMA DUCATEL

Le testament de Mlle Emma Ducatel a été homologué hier à la cour civile de district. Il est écrit entièrement en français comme suit:

ETAT DE LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans.

Etat de la Louisiane, ce vingt-cinquième jour du mois de mai, l'an mil neuf cent sept, pardevant moi, Edgar Grima, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, et en présence de MM. John Paul Blancq, Claude E. Blancq, Delvaille H. Théard et Gustave A. Lambias, tous quatre âgés de plus de seize ans et résidant en la ville de la Nouvelle Orléans, en ladite paroisse d'Orléans, témoins compétents et requis conformément à la loi, a personnellement comparu Mademoiselle Félicité Emma Ducatel, en une chambre donnant sur la rue, en sa résidence No 916 rue Royale, en ladite ville de la Nouvelle Orléans. Laquelle étant saine d'esprit, mémoire et entendement, ainsi qu'il est apparu à moi, notaire, et aux dits témoins, a dicté au notaire soussigné son testament en présence desdits témoins, ainsi qu'il suit, savoir:

Mon nom est Félicité Emma Ducatel. Je n'ai jamais été mariée—je n'ai jamais adopté personne, je n'ai pas d'héritiers forcés. Je donne et lègue aux personnes et institutions ci dessous nommées les sommes d'argent suivantes, savoir:

A Valentine Le Gardeur, trois cents dollars.

A Cécilia Le Gardeur, cent dollars.

A Madame Aristide Delvaille, (Aline Ducatel) cinquante dollars.

A Aline Rousset (née Delvaille) vingt cinq dollars.

A Héléna et Anne Ducatel, ensemble, cent dollars, soit à chacune cinquante dollars.

A Marie Cohen, vingt-cinq dollars.

Aux Petites Sœurs des Pauvres de la rue Johnson, vingt-cinq dollars.

Au St Vincent Infant Orphan Asylum, No 1507 rue des Magasins, vingt-cinq dollars.

A Jeanne Lawson, née Marquez, vingt-cinq dollars.

A Olga Pascal, vingt-cinq dollars.

A Edgar Pillé, vingt-cinq dollars.

A Henri Pillé, vingt-cinq dollars.

A Gustave Pillé, vingt-cinq dollars.

A George Pillé, vingt-cinq dollars.

A Désirée Cooper, femme de couleur, vingt-cinq dollars.

Toutes ces sommes seront payées du produit d'un bon de mille dollars de l'Etat de la Louisiane, que je laisserai à mon décès.

Je donne et lègue à Anais Pillé, Alice Pillé, Odalie Pillé et Odette Pillé, mes nièces, le surplus qui restera du produit de ce bon par parts égales après prélèvement des legs ci-dessus mentionnés.

Je donne et lègue à Mme Aristide Delvaille (née Aline Ducatel) la table ronde qui est au centre de ma chambre à Mme René LeMonnier, née Bertus, ma bague chevalière en diamant emaillée noir, et la petite armoire d'enfant, à glace ainsi que la petite table sur laquelle elle est dans ma chambre. A Appoline Bienvenu mon crucifix et ma Vierge; et à Désirée Cooper, femme de couleur, mes tableaux de sainteté.

Je donne et lègue à mes nièces Anais Pillé, Alice Pillé, Odalie Pillé et Odette Pillé, tous les meubles objets et effets quelconques que je laisserai à mon décès, à l'exception de ceux ci dessus mentionnés et je leur laisse aussi tout le linge que je possédera lors de mon décès, le tout par portions égales.

Je donne et lègue à mes dites nièces Anais Pillé, Alice Pillé, Odalie Pillé et Odette Pillé par portion égales la propriété que je possède située rue Ste-Anne, entre Roman et Prieur, ainsi que le résidu de tous les biens que je posséderai lors de mon décès.

Dans le cas de décès de l'une ou plusieurs de mes dites nièces avant mon décès, les survivantes d'elles recevront la part qui aurait été héritée par la décédée ou les décédées.

Je nomme M. Chas J. Théard mon exécuteur testamentaire et lui donne la saisine entière de tous mes biens.

Ceci est mon seul testament et contient toutes mes dernières volontés.

EMMA DUCATEL.

Ventes inscrites au bureau d'aliénations.

Geo. Hoffmann à John J. Remy, 3 terrains, Vertè, Magistrat, Nouveau St-Bernard et Nile-Orléans, $340.

Mme Thos Le Blanc à Mme O. Lacouture, portion, Rocheblave, Dorgenois, St-Philippe et Ursulines, $2,800.

M. Estalote à J. J. Manson et als terrain, Tchoupitoulas, Quatrième, Troisième, Rousseau, $4000.

Vve J. Freret et als à Mme A. Rozes terrain, Constance, Philippe, Première, Laurel, $4900.

Vve J. N. Avegno à John Avegno et al, 2 terrains, Hôpital, Dauphine, Ursulines, Bourgogne, $1120.

Italien maltraité dans le Mississipi.

Suivant des informations obtenues sur les lieux par M. Moroni, attaché au consulat d'Italie à la Nouvelle-Orléans, un Italien du nom de Frank Scageleoni a été maltraité d'une façon inimaginable à Sumrall, dans l'Etat du Mississipi.

Scageleoni, qui travaillait dans une scierie, était, paraît-il, très estimé de ses patrons, et l'attaque dont il a été l'objet est d'autant plus brutale qu'elle n'était nullement motivée. Ceux qui ont battu Scageleoni et lui ont fait subir des outrages indignes n'ont agi que par peur que les Italiens employés n'acceptassent la réduction de dix pour cent qui va être faite dans toutes les grandes scieries du Sud.

Le consulat italien a, dit-on, recueilli des informations qui donnent un très vilain aspect à l'émeute de Sumrall, et il est conséquemment probable que des poursuites vont être exercées contre les individus qui ont pris part à l'outrage, s'ils sont trouvés, et qu'appel sera fait à l'ambassade d'Italie à Washington.

Le site du nouvel Hôtel des Postes.

Il a été question ces temps derniers d'ouvrir au public le site sur lequel doit être édifié le nouvel hôtel des postes, à l'angle des rues Camp et Lafayette, et l'Union Progressiste en a fait la requête, mais le percepteur des douanes M. Henry McCall, qui a la garde du terrain, estime qu'au cas où la requête serait agréée le privilège ne serait pas de longue durée.

Quoiqu'il ne puisse aucunement préjuger de ce que décideront les autorités fédérales à cet égard, M. McCall doute fort qu'elles consentent à livrer le terrain au public, attendu que, selon toutes probabilités, les travaux de construction de l'édifice seront entrepris au commencement de l'année prochaine.

Nouvelle culture

Plusieurs cultivateurs du nord enrichis par la culture de la "peppermint" (menthe poivrée) sont arrivés hier à la Nouvelle Orléans, et ils se disposent à visiter la paroisse de Lafourche dans le but d'y acheter des terrains propres à cette culture. Les expériences faites sur des terres marécageuses drainées ont donné d'excellents résultats.

La plante dont la distillation donne l'huile de "peppermint" y croît et s'y développe admirablement, et l'opinion est qu'on peut obtenir en Louisiane une plus abondante récolte que dans le Michigan, qui vend chaque année pour des millions de dollars d'huile de "peppermint". Il est donc probable que de grands capitaux vont être employés pour la culture de cette plante en Louisiane.

Les visiteurs sont MM. Warren Woodward, de South Bend, Indiana; Walter Woodward, de Niles, Michigan, et Thomas Haas, de Scotts, Michigan.

M. Haas a déjà acheté de vastes terrains dans la paroisse de St-Charles.

POLITIQUE.

Nous lisons dans le "Commercial" de Thibodaux, 2 octobre:

Auditor Capdevielle stands well with the people, his efforts will be appreciated by the large vote he is going to get. Well, the other men better not count on Lafourche, judging from the many promises Mr. Capdevielle received when he spent sometime with us during the firemen's convention here in August.

M. T. W. Castleman s'est fait inscrire hier matin comme candidat aux fonctions de percepteur de taxes et a déposé la somme requise.

M. Henriques, président du comité démocratique de paroisse, qui est chargé de recevoir les inscriptions, se tiendra assidûment à son bureau d'ici le 12 octobre, la date pour la clôture de l'inscription des candidats.

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT
Entrepreneur de pompes funèbres

No 628 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. EMILE ADER, Secrétaire.
F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,
Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
1108-1112 Rue ND Remparts
PHONES { HEMLOCK 408 / HEMLOCK 1004 W.

Branche No 817 rue Toulouse.
Vis-à-vis l'Opéra Française.
BERTRAND ADER, Gérant,
Téléphone Hemlock 686.

Salon et Etablissement de Pompes Funèbres
Phones Hemlock 386 et Hemlock 1072 L.
GEO. J. MOTHE,
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,
518—520 AVENUE N. REMPARTS.
Voitures, Runabouts, Traps et Chevaux de Selle à louer pour toutes les occasions. Chevaux pris en pension à la journée, la semaine ou au mois.
Préparatifs de funérailles promptement faits le jour ou la nuit.
4 août—1y

TELEPHONE 982.
JOSEPH RAY,
Successeur de LABAT & RAY
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur
No 1305 Avenue Nord Rempart
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept—1a

AMUSEMENTS

TULANE CE SOIR A 8:15. Matinées Mer. et Sam. à 2.
PRIX Soirs, 25c, 50c, 75c, 1.00, 1.50. Matinées, 25c, 50c, 75c, 1.00
La nouvelle production de la Compagnie de Rork
THE LAND OF NOD
Grand Chœur, Nouvelles Chansons, Nouvelles Danses.
Knox Wilson—Urania March.
Semaine prochaine—William Lackaye.
1er oct—5f

CRESCENT CE SOIR A 8.
Matinées Mardi, Jeudi et Samedi à 2.
PRIX Soirs, 15c, 25c, 50c, 75c. Matinées, 15c, 25c et 35c.
LE PERPETUEL
Devil's Auction
DE CHARLES H. YALE.
Tout est Nouveau—Grandes Spécialités.
Semaine prochaine — STRONGHEART.
1er oct—5f

Orpheum THEATRE CE SOIR.
MATINEE et
VAUDEVILLE AVANCE
Chevaux de Berzac, Marionettes de Barnard, Ladell & Crouch, Lillian Tyce, Binns, Bonn, Burr, Trio Teddy, Casey & Craney.
Kinodrome.
TOUS LES SOIRS.....10c, 25c, 50c.
MATINEES tous les jours, Lundi excepté.....10c, 25c.
1er oct—5f

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
Steamer NEW CAMELIA
Commençant le 20 Avril 1907
Départs de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal.
Tous les jours (excepté les dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p.m.
Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.
L'eau et le temps le permettant
EXCURSIONS.
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Pine Island Park, pour l'aller et le retour $1, les dimanches à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.
W. O. COYLE & CIE., Agents.
No 337 rue Carondelet
9 avril—1y

PETITES ANNONCES

On demande des vendeurs.

Nous voulons de bons vendeurs pour des lots dans la ville de New Oklahoma dont le développement s'effectue. Territoire exclusif donné aux agents généraux. Bonne proposition et grosse commission. Hommes expérimentés de préférence. Ecrivez donnant expérience Rock Island Pacific Development Co., Suite 401-2-3 Frisco Bldg, St Louis, Mo.
24 sept—2 nom

Demande—Deux filles pour voyager; une pour travail de maison, l'autre comme gard'anne. S'adresser 6007 avenue St Charles.
4 oct—1f

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306-07

Jean Albert Agon, S. M.
Auguste Bejottes, S. M.
Jean Marie Descaunets, S. M.
Jean Marie Auguste Dours, S. M.
Jean Bernard Dubosc, S. M.
T. B. Guillaume Duthu, S. M.
Augustin Escudé, S. M.
Philippe Sabathie, S. M.
Paul Solle, S. M.

Jacques Castex, de Labarthe Inard, (Haute Garonne), pour retirer une pièce le concernant.
oct—1908

JAP-A-LAC
"SEARS LIKE IRON"
THE GENERAL STAIN AND VARNISH REMOVER
ECHANTILLONS GRATIS!
Tant qu'il y en aura nous donnerons à toute dame qui se présentera dans notre magasin une boîte d'échantillon assez grande pour qu'on puisse peindre une chaise comme table.
QUARTIER GENERAL DES
Brosses, Peintures en Email, Cirage de Parquet, Etc.
Peintures de Toutes Sortes.
Campbell Glass and Paint Co.,
338-340 RUE DU CAMP.
7 sept—1m.

Condamné pour larcin.

Un jeune garçon blanc du nom de Tony Baldini s'est déclaré coupable de larcin hier à la seconde cour criminelle de cité, et le juge l'a condamné à deux mois de prison.

Tony Baldini avait volé dans l'entrepôt de la New York and Porto Rico Steamship Company une quantité de riz valant $2.50.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le No municipal 4028 rue Sud Rem, par entre Marengo et Constantinople.

Ernest A. Carrère vs Alice A. Aucoin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,165 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 novembre 1907, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou parcelle de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Rempart, Marengo, Constantinople et Dryades, mesurant soixante pieds de face à la rue Sud Rempart sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante pieds: ledit morceau de terre étant maintenant des lots Nos neuf et dix comme il est plus complètement démontré par l'acte de vente et l'hypothèque spéciale exécutée pardevant J. C. Henriques, notaire, le 23 juillet 1904 et enregistré dans le bureau des hypothèques dans le livre 794, folio 569.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

J. C. Henriques, avocat pour le demandeur.
4 oct—4 11 18 25 31—nov 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Troisième District,

Portant le No municipal 1513 rue Nord Roman, entre Colombus et Laharpe.

New Orleans City Protective Association of New Orleans vs Lottie Schmerberg et Philip C. Schmerberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 octobre 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal 1513 rue N. Roman) et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, mesurant l'ancien lot alloué par la loi à Mme Lottie Brunet, veuve de Jean Schmerberg et Schmerberg sur la part de son fils Philip C. Schmerberg en ladite propriété, située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Colombus et Laharpe, et mesurant (ledit lot) environ quinze pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Roman sur environ cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Ryan, Gauthreaux & Soria, avocats pour la demanderesse.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 10

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'Affaire de la Liquidation de la Southwestern Building and Loan Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70,923—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Thomas W. Castleman et Jules Casseard, Commissaires de la Liquidation de la Southwestern Building & Loan Association dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll, Henderson & Carroll, avocats. 4 oct—4 8 13

L'Ecole de Culture Physique Pons,
116 RUE ST-CHARLES,
Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.
CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.
Mme CARL PONS Enseigne aux Dames.
19 août—

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Geo W. Ryan.

Cour Civile de District Div A No 83 265. Le contenu entier de la buvette bien fournie, à 635 rue Gravier près St Charles, incluant magnifique comptoir de buvette, buvette dans le fond et installations, vins whiskies, tables, chaises, meubles d'ameublement, cave, pupitres, armoires et chaises.

LUNDI le 14 octobre 1907, à 11 heures a.m. Le contenu entier de l'établissement ci-dessus le tout d'après un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dûment signé le 30 sept 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent congé.

Conditions—Comptant et livraison immédiate.

JAS A. BRENNAN, Encanteur.
Bar au 735 rue Union.
4 oct—4 6 13 14

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une occasion pour acquérir un Cottage Double attrayant avec bâtisses à deux étages dans le fond, Nos 1709-11 rue Sud Remparts, entre Enterpe et Félicité.

MARDI, le 5 NOVEMBRE 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Lazar Mehojevich.

No 83,650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

CARRERE & KEENEY, encanteurs, Bureau 806 rue Perdido. Ernest A. Carrère, encanteur — MARDI, le 5 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lésu, daté et signé le 30 septembre 1907 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc servitudes, dépendances, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 284 borné par les rues S. Rampart, Saratoga (maintenant Bienville), Enterpe et Félicité, désigné par le numéro trois (3) et mesurant trente deux (32) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue S. Rampart par cent vingt six (126) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes de profond sur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une bâtisse double en bois à un étage, couverte en ardoises, derrière une jolie barrière en fer, avec deux étages dans le fond, contenant de chaque côté 7 chambres, escalier, vestibule, gaz, office, galerie sur le devant, etc. Dans la cour se trouve un hangar à deux étages contenant deux chambres, citerne, etc., la banquette et la cour sont pavées avec du cailloutage, grillages en fer, etc.—et sont connues comme 1709-1711 rue S. Rampart.

Termes et Conditions—Une moitié en plus comptant et le balance, s'il plaît à eux, en un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par lien de vendeur, hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication, payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, prenant possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour rester la vente.

4 oct—3 6 13 20 27—nov 3 4 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary A. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 83,789—Division A—Attendu que Carrie Gilbride a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary A. Walsh, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. J. Prowell, avocat.
4 oct 1f

Succession de Edward David Twohig

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,699—Division B—Attendu que Mme Kate Twohig, veuve de Edward Kelly, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward David Twohig, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. L. Robert Rivards, avocat. 27 sept—27—oct 1 6

Succession de Henry Parlongue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,369—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Paul Camera, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Chas F. Claiborne, avocat.
27 sept—27—oct 1 6

—C'est bien bon à vous de dire cela. Mais Frédéric savait que je devais recevoir la marraine du cher petit Tiednot, et qu'il ne devait pas venir dans la journée, jusqu'après cette visite.

—Pardonnez-lui, reprit madame d'Herquancy. Est-il capable de discrétion, votre Frédéric?

—C'est le plus loyal garçon de la terre. D'ailleurs, madame, je ne lui ai rien confié des secrets qui ne sont pas les miens.

—Bah! reprit Solange, qui eut de nouveau son mélancolique et délicieux sourire. Ne dois-je pas me fier à lui? Puis-je exiger que vous lui cachiez quelque chose? Je n'aurais pas été capable de le faire, quand je pressais mon amour vivant contre mon cœur.

—Oh! madame.... fit Adeline.

Les larmes lui montèrent aux yeux, montrant une émotion qu'elle ne savait pas traduire en paroles.

A ce moment la petite Berthe entra dans la chambre.

—Reste avec tante, ma chérie, lui dit sa mère.

Mais l'enfant s'écria:

—Pour toi, maman!....

Et elle dégageait avec peine une de ses petites menottes pour brandir un papier plié. Car ses bras étaient encombrés par une poupée presque aussi grande qu'elle même, que Solange lui avait apportée, et dont elle ne se séparait pas, fût-ce pour une minute.

Madame d'Herquancy prit le papier pour le passer à Adeline.

Mais celle-ci le lui rendit presque aussitôt.

—Lisez, dit-elle en se dressant avec agitation.

Solange parcourut des yeux ces quelques lignes:

"Pardon, ma Linette, de vous désobéir. Mais je vous apporte une nouvelle extraordinaire. Je crois bien avoir vu le cadavre du misérable de qui je vous ai délivrée un soir."

La comtesse leva les yeux et rencontra le regard éperdu d'Adeline.

—Oh! madame. Ils ont dû se battre.... Que s'est-il passé, mon Dieu?.... Pourvu que Frédéric ne soit pas dans son tort.

—Demandons-le lui, dit Solange.

—Quoi! madame la comtesse. Vous consentiriez?....

—A voir votre futur mari. Pourquoi pas! Je veux m'en faire un ami.

—Il l'est déjà! cria naïvement Adeline.

Madame d'Herquancy ne releva pas cette phrase, que la nourrice de Tiennot aurait eu quelque peine à expliquer. La subtile Solange comptait plutôt sur le dévouement d'un brave homme que sur le silence d'une amoureuse.

Puisque Adeline avait dû mettre son fiancé plus ou moins au courant, autant lier cet honnête garçon par une confiance entière.

—Petite Berthe, dit madame d'Herquancy, va prévenir monsieur Frédéric que nous lui permettons d'entrer.

Presque aussitôt parut un grand et beau gaillard, qui, malgré sa taille de cuirassier et sa fringante moustache brune, rougissait de timidité comme une jeune fille.

Solange lui tendit la main, ce qui le fit rougir davantage.

—Mon ami, dit-elle, avec sa douceur d'autant plus séduisante qu'elle y allait plus de dignité, vous allez épouser Adeline. Rendez-la heureuse. Elle le mérite. Sachez que je m'intéresse à elle comme à une sœur. Elle a nourri mon fils, mon cher petit enfant, qui a disparu. Je compte beaucoup sur elle pour le retrouver. Puis-je compter aussi sur vous?

—Oui, madame. Je le connais bien, le gentil petit gars. Je le mettais sur un genou, tenez, et Berthe sur l'autre. C'était à qui tirerait ma moustache.

—Il y a donc longtemps que vous aimez Adeline?

—Oh! j'ai commencé à l'école. Mais je suis résolu à l'épouser depuis mon retour du régiment.

Il osa jeter un coup d'œil vers l'oreiller sur lequel reposait la tête pâle, avec le bandeau de linge, qui la pâlissait davantage.

—Comment ça va, Linette? demanda-t-il, tandis qu'une inquiétude assombrissait son martial visage.

Sur un signe rassurant, il se tourna de nouveau vers la comtesse.

—J'ai bien cru qu'on me l'avait tuée, dit-il.

La blessée le regardait avec une impatience anxieuse. Elle n'osait l'interroger avant que Mme d'Herquancy le jugeât bon. Mais son expression tendue peignait sa fièvre de savoir.

—Voyons, maintenant, reprit Solange. Vous nous apportez une nouvelle, n'est ce pas?

—Oui, madame, et une curieuse encore!

—Il s'agit bien de Gervais?

—Gervais?.... Ah! oui, paraît qu'il s'appelle comme ça, la canaille. Ou qu'il s'appelait, plutôt. Car, maintenant, le nom qu'il a.... ça serait pas honnête de le prononcer.

Le jeune jardinier-pépiniériste paraphrasait sans s'en douter le célèbre mot de Bossuet: "Ce qui n'a de nom dans aucune langue," et le non moins célèbre vers de Byron: "Ce qu'on ne nomme pas dans le secret de soi-même et dont les vivants ne parlent point entre eux."

Les deux femmes frissonnèrent.

Adeline ne peut retenir un cri:

—Ce n'est pas vous qui l'avez tué, Frédet?

—Non, répondit le jeune homme. Il s'est fracassé les os en dégringolant une côte à pic d'au moins cent mètres, dans la forêt de Marly, avec sa bicyclette. L'a-t-il fait exprès? S'est-il trompé de route, la nuit? On ne sait pas.

—Comment l'avez vous appris?

—J'étais allé à Marly, rentrer des plantes de serre, chez un client, rapport aux gelées. Je rencontre un attroupement. C'était un gosse du pays qui revenait de la forêt avec un bicyclette qu'il avait trouvée. Un honnête petit bonhomme, car il demandait à qui fallait remettre cette machine,—en très bon état, avec seulement un petit peu de rouille. On s'étonnait comme de juste. Quelqu'un parle que c'est peut-être un accident. V'là le gosse qui dit qu'il a cru voir du sang après une pierre, mais qu'il n'a pas osé aller tout près, à cause d'un tas de corbeaux qui tournaiquaient au-dessus. Là-dessus, les gens se regardent. Dame, on sait ce que ça veut dire. Bref, on part à quelques-uns vers la forêt, pendant que les plus prudents s'en vont prévenir la gendarmerie.

—Alors, vous.... Frédéric?

—Moi, je suis allé à la découverte, avec le gamin qui nous guidait. Ah! on n'a pas eu beaucoup de peine. Fallait que l'endroit soye désert comme il est, pour que, même en hiver, on n'ait pas eu le soupçon de ça plus tôt.

—Le cadavre était visible de loin?

—Visible.... non. Il était en plein dans les fougères. Mais d'abord, y avait les corbeaux. Et puis.... dame.... La mort datait bien de trois ou quatre jours.... alors....

Frédéric, qui ne voulut pas s'expliquer davantage, passa involontairement le dos de sa main sous ses narines.

—Et vous avez reconnu l'homme? demanda Solange, dont les lèvres étaient devenues blanches.

—Oh! pour sûr. Je ne l'avais vu qu'une fois, et de nuit. Mais je l'avais vu de près, ce soir-là.

—Quelles blessures avait-il? Qu'est-ce qui prouve qu'il était tombé dans le ravin avec sa machine? Il avait pu venir par en bas, dans ce coin sauvage, et se tuer là, ou y être tué.

Ces mots de madame d'Herquancy troublèrent affreusement Adeline. Ses yeux terrifiés interrogèrent la physionomie de Frédéric. La crainte lui revenait d'une rencontre mortelle entre les deux hommes. Elle ne voulait pas de ce sang sur celui qu'elle aimait. Puis, n'aurait-il pas à en rendre compte?

Mais son fiancé répondit tranquillement:

—La cause de la mort n'a pas fait de doute. Le brigadier de gendarmerie a ramené un médecin.... Paraît que la position du corps, replié sur lui-même, avec les fractures des os, établissait la chose. Puis les traces de sang plus haut, un lambeau d'étoffe, des plantes brisées..... Enfin tout. Ah! Et j'oubliais.... Y avait aussi des brins de fougère pris au pédalier de la bécane, et qui se trouvaient d'accord avec des cassures, en l'air..

—Vous avez donc assisté à toutes les constatations, Frédéric?

—A celles qu'on a faites aussitôt, tout à l'heure, oui. J'ai même eu de la peine à me sauver pour accourir vers cette pauvre Linette. Comme j'étais le seul à avoir reconnu le mort, on ne voulait plus me lâcher.

—Vous avez dit qui il était?

—Naturellement. Ce que je savais, du moins. Que c'était un garde de chez monsieur le marquis d'Alligné, au château de la Louvette. Le brigadier s'est pas épaté. Paraît qu'il avait reçu le signalement.

—Oui, murmura Solange, mon père s'était décidé à prévenir la police de sa disparition.

Frédéric, à ce mot "mon père," ne broncha pas. Soit qu'il sût à quoi s'en tenir sur la personnalité de la visiteuse, soit qu'il ne voulût pas avoir l'air de rien surprendre.

Un silence suivit.

Madame d'Herquancy le rompit la première pour dire:

—Eh bien, Adeline, vous ne craindrez plus les violences de ce malheureux.

—Oh! ses violences, cria Frédéric un peu trop sûrement, j'y avais mis bon ordre.

D'un mouvement de la main, Solange, sans mot dire, désigna le front meurtri sur l'oreiller.

A continuer.